



Charte d'utilisation Workplace

Carrefour

La présente charte s'applique à l'ensemble du personnel Carrefour et à tout Utilisateur ayant obtenu par Carrefour des accès à Workplace (« Utilisateur »).

Workplace par Meta est un outil professionnel interne de partage d'informations, de savoir-faire et de bonnes pratiques. Ce réseau social d'entreprise permet d'être en contact avec l'ensemble des Utilisateurs invités par Carrefour à travers la France et le monde ; les Utilisateurs Carrefour pourront se connecter et se rassembler par savoir-faire ou groupe d'intérêt, s'exprimer en leur nom, suivre la vie de Carrefour et y participer, sans barrière géographique.

La présente charte vise à fournir aux Utilisateurs les conditions d'utilisation de cette plateforme de communication interne à Carrefour.

L'ESSENTIEL | les 4 éléments à retenir :

1. **Workplace par Meta est distinct de votre Facebook Personnel.** C'est une plateforme de communication professionnelle interne à Carrefour, totalement indépendante et distincte de votre activité personnelle et publique sur Facebook.
2. **Les données partagées sur la plateforme Workplace n'appartiennent pas à Meta.** De ce fait, elles ne pourront pas être utilisées par ce tiers.
3. **Les données partagées sur la plateforme Workplace par Meta sont sécurisées.** Cette plateforme de communication doit donc être privilégiée et l'ensemble des conversations professionnelles qui ont pu être menées sur Whatsapp doivent reprendre cours sur Workplace via les Groupes ou le Chat. Ainsi, il n'est pas recommandé de partager de l'information relative au fonctionnement de Carrefour ou des informations sensibles et confidentielles à des collègues ou des personnes externes via des outils non autorisés par la Direction des Systèmes d'Information comme cela est décrit par la Charte informatique du Groupe Carrefour auquel la plateforme Workplace est soumise comme tout autre outil de communication professionnelle Carrefour.
4. **Workplace est un espace neutre et son utilisation doit s'effectuer dans le respect de chacun des Utilisateurs et de Carrefour.** Soyez constructifs et respectueux des autres membres de la communauté, de leurs opinions et de leur travail.



1. MISE À DISPOSITION DE WORKPLACE

Carrefour met à disposition des Utilisateurs un compte Workplace et se réserve le droit d'en restreindre ou d'en suspendre l'accès à tout moment.

2. PARTAGE DE VOS CONTENUS ET DE VOS INFORMATIONS

Chaque Utilisateur est responsable des informations et données partagées via Workplace. Il lui revient de gérer l'envoi de ses messages, photos ou de tout autre élément qu'il publie. Workplace est avant tout un outil professionnel. L'échange entre les Utilisateurs peut se faire via les différents groupes préexistants ou via les messages privés. De même, tout Utilisateur peut aimer, commenter ou partager un post rédigé par un autre Utilisateur. Chaque Utilisateur est à même de créer un groupe et d'y inviter les Utilisateurs de son choix. Il lui revient alors de gérer les demandes d'accès au groupe, les invitations et les informations visibles par les membres ou l'ensemble des Utilisateurs. Les échanges au sein de ce groupe doivent répondre aux exigences décrites dans la présente charte.

L'ensemble des fonctionnalités décrites ci-avant sont également disponibles via la version mobile de Workplace et le Workplace Chat (solution permettant aux Utilisateurs de s'envoyer des messages privés).

3. RESPECT DES DROITS D'AUTRUI

Workplace est un espace neutre de partage. L'utilisation de Workplace doit s'effectuer dans le respect de chacun et de l'employeur, en excluant notamment :

- La tenue de propos ou la publication de contenus qui pourraient porter préjudice à l'employeur ou à son image quel qu'il soit ;
- La tenue de propos ou la publication de contenus qui pourraient porter préjudice aux personnes ou à leur image quel qu'il soit ;
- La tenue de propos ou la publication de contenus racistes, incitant à la violence ou à la haine, la critique d'un genre, d'une orientation sexuelle, pornographiques, etc. ;
- La tenue de propos ou la publication de contenus portant sur la promotion ou la critique d'un parti politique, d'une religion, d'un syndicat ou d'un mouvement social de tout ordre ;
- L'utilisation de Workplace à des fins illégales, malveillantes ou discriminatoires.



Chaque Utilisateur doit donc s'assurer avant toute publication qu'il ne contrevient pas à la présente charte.

Afin de garantir le respect de ces droits, les Utilisateurs peuvent signaler tout contenu inapproprié. Des administrateurs ont été nommés pour modérer ces échanges signalés. Ces administrateurs pourront supprimer tous posts, commentaires ou groupes ne répondant pas aux exigences décrites dans la présente charte.

4. UTILISATION DE LA PLATEFORME

L'usage de Workplace peut se faire de tout poste informatique fixe ou mobile connecté à Internet. Il pourra se faire, sur la base du volontariat, via le téléphone portable personnel de l'Utilisateur en y installant les deux applications Workplace et Workplace Chat. Des guides Utilisateurs expliquant comment effectuer ces téléchargements sont disponibles à tout moment.

Des guides Utilisateurs sont aussi disponibles pour sensibiliser les Utilisateurs au processus de déconnexion et de désactivation des notifications Workplace en dehors des heures de travail. Cette plateforme a notamment été choisie pour la facilité avec laquelle il est possible d'effectuer cette déconnexion à la fin des journées de travail.

5. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DANS L'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Chaque Utilisateur est informé des contraintes de confidentialité inhérentes aux communications et de la nécessité de vérifier, avant toute diffusion d'un message, l'habilitation des destinataires. Il est ainsi demandé à tout Utilisateur :

- De vérifier les destinataires ou membres du groupe lors de la publication d'un message afin d'en garantir sa confidentialité ;
- De vérifier les paramètres des groupes et les membres acceptés dans ces groupes lorsqu'ils contiennent des informations de nature confidentielles vis à vis de certains Utilisateurs de la plateforme ;
- De ne pas partager son compte Workplace avec un autre Utilisateur ou avec toute tierce personne ;
- De ne pas donner accès à son compte Workplace à un autre Utilisateur ou à toute tierce personne.



Carrefour étant un groupe coté en bourse, aucun chiffre lié aux résultats financiers ni à la performance de l'entreprise ne peut être publié sur Workplace sans validation préalable des directions de la communication ou de la communication financière.

Il est rappelé que, si les communications publiées sur un groupe fermé ou secret ne sont visibles que des membres de ce groupe, les communications publiées sur un groupe ouvert sont visibles de tous les Utilisateurs de la plateforme, qu'ils soient ou non membres du groupe ; les communications confidentielles ne doivent en aucun cas se trouver partagées sur ces groupes.

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sur la base de son intérêt légitime, Carrefour France agit en tant que Responsable de Traitement et Workplace par Meta en tant que Sous-traitant. Les données personnelles collectées sont celles liées à la création de votre compte, l'utilisation de la plateforme et aux contenus des messages que vous y publiez et diffusez.

Les destinataires de ces données sont limités aux autres Utilisateurs avec qui vous les avez partagées, aux Administrateurs Carrefour spécialement désignés par Carrefour et aux agents habilités par Workplace en cas de maintenance de la plateforme. Dans tous les cas, les Administrateurs Carrefour n'ont pas accès aux messages échangés via Workplace Chat.

Chaque Utilisateur a la possibilité de gérer les informations personnelles le concernant par l'intermédiaire de son compte et de son historique personnel.

Les données sont conservées pendant 36 mois à compter du départ de l'Utilisateur pour satisfaire aux exigences légales ou réglementaires applicables, ou bien pour la défense des intérêts de Carrefour. Les données peuvent faire l'objet d'un transfert vers un pays tiers à l'Union Européenne dans le cadre de l'utilisation de Workplace par Meta, auquel cas des garanties appropriées sont mises en œuvre. Ces garanties peuvent être la conclusion d'un accord de transfert basé sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne et/ou tout autre mécanisme approuvé par les autorités de contrôle compétentes.

Conformément et dans les limites de la réglementation applicable aux données personnelles, l'Utilisateur dispose de droits sur ses données personnelles : accès, rectification, effacement, portabilité. Pour exercer ses droits, il peut effectuer directement et personnellement diverses actions depuis son espace personnel (rectification de certaines données d'identification, suppression des messages postés, etc.) ou contacter l'Administrateur dédié à l'adresse suivante :



FR_mesdonneespersonnelles_workplace@carrefour.com en précisant l'objet de sa demande. Si la réponse apportée à sa demande ne lui convient pas, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour de plus amples informations sur leurs données personnelles, les salariés Carrefour peuvent se rendre sur la page disponible en cliquant [ici](#).

7. RESPECT DE LA CHARTE

La présente charte est annexée au règlement intérieur de Carrefour ; elle est aussi diffusée au sein de l'outil. Le non-respect des règles qu'elle contient est susceptible de justifier la suspension immédiate de l'accès à Workplace, la suppression du compte de l'Utilisateur, et/ou le lancement de procédures disciplinaires, réserve étant faite de tous autres droits et actions à l'encontre de l'Utilisateur que peuvent engager les tiers ou de Carrefour lui-même.

8. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente charte est applicable à compter du 1^{er} septembre 2022

Fait à Nassy, le 1^{er} août 2022

La Direction
